

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Jean-Nicolas Pache, fils de honorable Esaye Pache, marchand à Oron, et bourgeois, et de honorée Marguerite Pache, fut présenté au Saint Baptême par honorable Jean Doges et Nicolas Pache, le 28 de décembre 1718. »

Esaye Pache eut d'autres enfants, un fils et une fille qui moururent jeunes, une fille mariée à Daniel Doge, et une autre à un Volet. La première n'eut que deux enfants morts l'année même de leur naissance, la seconde n'eut qu'une fille.

(Communiqué par M. M. Reymond.)

CHRONIQUE

L'association du *Vieux-Moudon* a eu son assemblée générale annuelle le 17 décembre dernier. Elle a entendu un travail de M. Charles Gilliard sur *les plus anciens comptes communaux de Moudon*, travail que la *Revue historique vaudoise* aura l'avantage de publier prochainement, ce qui nous dispense d'en parler davantage ici.

M. le Dr René Meylan, président de l'association, parla ensuite des sentences judiciaires prononcées par le Petit Conseil de Moudon du XVI^me siècle à 1713. Le Conseil étroit, ou Petit Conseil, ou encore Conseil des douze (*Consilium stricum*) est une sorte de Municipalité nommée par l'assemblée des bourgeois, puis par le bailli, sous les Bernois. Il est chargé de la police urbaine ou rurale, des délits de chasse et de pêche, etc. M. Meylan a énuméré une série de pénalités infligées à des cabaretiers, à de nombreux maraudeurs, aux amateurs de bois de lune, à quelques femmes dont la porte est ouverte avec trop de bienveillance. Le blasphémateur, en 1520, est condamné à baiser la terre, en hommage de respect à l'offensé. Les amendes sont fréquentes ; ainsi : pour avoir joué aux cartes après neuf heures du soir ; on punit ceux qui portent des pierres la nuit, non à cause du bruit, mais parce qu'ils utilisent les remparts comme carrière.

Le pilori (vire), l'estrapade, le collier, la prison aussi sont les peines infligées par le Petit Conseil. On expulse sans pitié les indésirables ou on enferme quelques coupables dans la cellule du Jaquemard, tour dressée fort probablement sur la travée de gauche, à l'entrée du pont St-Eloi.

C'est par ces petits détails tirés des registres jaunis, que l'on pénètre dans la vie de ceux qui ont vécu avant nous.
